

**RAPPORT D'ACTIVITÉS**

**du**

*Comité adviseur  
de l'action communautaire autonome*

**du 1<sup>er</sup> avril 2000 au 31 mars 2001**

**RAPPORT D'ACTIVITÉS**  
**du Comité aviseur de l'action communautaire autonome**  
**du 1<sup>er</sup> avril 2000 au 31 mars 2001**

## **I- PRÉSENTATION**

### **RAPPEL DES ÉTAPES DE MISE SUR PIED DU COMITÉ AVISEUR**

En 2001, le Comité aviseur de l'action communautaire autonome entamera sa cinquième année d'existence.

Depuis sa mise sur pied, le Comité aviseur a connu de nombreuses phases de développement. C'est d'abord en novembre 1996, date où se tenait la première Rencontre nationale du mouvement communautaire autonome, que le Comité aviseur devenait une instance officielle sur la base de la composition déterminée par le mouvement et suite aux négociations avec les représentants du gouvernement. C'est également à cette occasion qu'une *Recommandation d'ensemble* définissant les caractéristiques de l'action communautaire autonome, le mandat du Comité aviseur et les priorités du mouvement à l'égard de l'attribution des budgets du Fonds d'aide à l'action communautaire autonome, était adoptée.

Par la suite, au printemps 1997, le Conseil des ministres reconnaissait le Comité aviseur selon la composition déterminée par le mouvement et lui confiait un rôle conseil auprès de la ministre responsable de l'Action communautaire autonome.

L'enregistrement du Comité aviseur a eu lieu en 1998. C'est également cette même année qu'il convoquait une Assemblée extraordinaire afin de statuer sur sa stratégie face à la démarche gouvernementale d'élaboration de la politique de reconnaissance et de financement de l'action communautaire autonome. Une *Déclaration des organismes* face à la future politique et précisant les revendications du mouvement était alors adoptée par l'Assemblée. Le mandat du Comité aviseur était également précisé à cette occasion : jusqu'à l'adoption de la politique gouvernementale, il consistera à représenter les positions des organismes et des regroupements d'action communautaire autonome concernant l'allocation des budgets du Fonds d'aide et l'élaboration de la politique gouvernementale de reconnaissance et de financement de l'action communautaire autonome.

L'incorporation du Comité aviseur a été faite en mars 1999. Cette opération lui a permis de consolider son existence et de se doter d'une base légale pour continuer ses activités et voir à la gestion de la subvention attribuée par le Secrétariat à l'action communautaire autonome (SACA) pour son fonctionnement.

En mai 2000, le Comité aviseur de l'action communautaire autonome tenait son Assemblée de fondation et adoptait ses règlements généraux. En décembre de la même année, il recevait, de la part des représentantes et représentants du mouvement communautaire autonome, le mandat de négocier le contenu d'une politique de reconnaissance et de financement de l'action communautaire autonome en réponse aux priorités du mouvement. Le résultat de cette négociation devra être soumis à une Rencontre nationale du mouvement communautaire autonome au printemps 2001.

Le Comité aviseur regroupe vingt secteurs formés des représentantes et représentants des regroupements nationaux d'action communautaire autonome du Québec. (Réf. Annexe - Liste des membres du Comité aviseur)

---

---

## **II - BUTS ET OBJECTIFS**

Les activités pour lesquelles le Comité aviseur a reçu, en 2000-2001, un soutien financier du Secrétariat à l'action communautaire autonome s'inscrivent dans la démarche d'ensemble du mouvement communautaire autonome pour la reconnaissance par le gouvernement du Québec de l'apport à la société québécoise de l'action communautaire autonome.

Cette reconnaissance passe de façon primordiale par l'obtention d'une politique gouvernementale de reconnaissance et de financement de l'action communautaire autonome, en réponse aux recommandations adoptées lors de la Rencontre nationale de 1996 et de l'Assemblée extraordinaire de 1998.

Le mandat du Comité aviseur a consisté, en 2000-2001, à assurer la représentation des organismes et des regroupements d'action communautaire autonome sur deux dossiers : la politique gouvernementale et le Fonds d'aide à l'action communautaire autonome, le premier dossier constituant la priorité du Comité aviseur.

Les objectifs poursuivis en 2000-2001 étaient les suivants :

- 1° Préciser les orientations du mouvement communautaire autonome, en vue de l'adoption de la politique gouvernementale de reconnaissance et de financement de l'action communautaire autonome ainsi que face au Fonds d'aide à l'action communautaire autonome;
- 2° Soutenir les échanges, le partage d'analyse et la concertation des milieux communautaires autonomes, en vue de l'adoption de la politique gouvernementale de reconnaissance et de financement de l'action communautaire autonome ainsi que face au Fonds d'aide à l'action communautaire autonome;
- 3° Favoriser la circulation de l'information auprès des organismes d'action communautaire autonome et auprès des acteurs socio-économiques sur les activités du Comité aviseur.

## **III- ACTIVITÉS RÉALISÉES**

Le début de la présente période d'activités du Comité aviseur a correspondu, presque jour pour jour, avec le dépôt d'une nouvelle proposition de politique par le ministre de la Solidarité sociale. En effet, le 5 avril 2000, le ministre André Boisclair déposait à l'Assemblée nationale et rendait publique sa proposition de politique de reconnaissance et de soutien de l'action communautaire. Il annonçait du même coup la nomination de Gérald Larose comme président de la consultation publique visant à recueillir les réactions de la population face au document déposé. Les activités du Comité aviseur réalisées en 2000-2001 ont donc été fortement teintées par les diverses retombées liées à cet événement. Elles sont regroupées ici en trois catégories : les travaux des comités, les activités de concertation et de mobilisation et les activités de communication.

### **3.1 TRAVAUX DES COMITÉS**

#### **Travaux des comités du Comité aviseur**

Le fonctionnement du Comité aviseur repose sur le comité exécutif et sur quatre comités de travail et s'appuie également sur un comité de chercheuses et de chercheurs. Depuis janvier 2001, il a également suscité la mise en place d'un comité de négociation en vue de l'obtention d'une politique de reconnaissance et de financement de l'action communautaire autonome et d'un comité *ad hoc* chargé de se pencher sur la reconnaissance des groupes de défense collective des droits.

#### ***Assemblée de fondation***

Le 25 mai 2000, le Comité aviseur a tenu une Assemblée de fondation qui lui a permis de procéder à l'adoption de ses règlements généraux.

#### ***Réunions du Comité aviseur***

- En 2000-2001, le *Comité aviseur* a connu une intensification du rythme de ses rencontres. En plus des quatorze rencontres régulières tenues entre avril 2000 et mars 2001, six rencontres spéciales visant divers objectifs ont également eu lieu, dont une *session spéciale de travail sur la proposition de politique* (3 mai 2000), une *session de travail sur la reconnaissance et le financement* (20 octobre 2000) et un *Séminaire de travail* (14 et 15 novembre 2000) visant à partager les analyses du rapport de la consultation publique.

Six rencontres du Comité aviseur avec Gérald Larose, le président de la consultation publique sur la proposition de politique gouvernementale, ont eu lieu avant, pendant et après la tenue des audiences et deux rencontres ont été tenues avec le ministre responsable du dossier de l'action communautaire autonome. Au total, ce sont **vingt-sept** rencontres auxquelles ont participé les membres du Comité aviseur de l'action communautaire autonome. Soulignons qu'il s'agit là d'une contribution exceptionnelle qui a mobilisé les énergies des représentantes et représentants des vingt secteurs du mouvement communautaire autonome.

#### ***Comité exécutif***

- Formé de cinq à six personnes, le *comité exécutif*, en plus d'assumer la représentation politique du Comité aviseur, a fait les liens avec les différents comités de travail et a assuré des tâches de coordination des activités, de gestion financière et d'encadrement des ressources humaines. Ce comité a également assuré l'encadrement des travaux d'analyse de la proposition gouvernementale et du rapport de la consultation publique en vue de la préparation du Séminaire des 14 et 15 novembre 2000. C'est également le comité exécutif qui a assuré l'encadrement et le suivi des divers documents produits par le Comité aviseur en cours d'année. Le comité exécutif a tenu dix-sept réunions régulières. Il a de plus rencontré à trois reprises le président de la consultation publique et à une reprise le ministre de la Solidarité sociale. Ces rencontres étaient souvent précédées de conférences téléphoniques et de réunions de préparation.

### ***Comité de négociation***

• Mis sur pied en janvier 2001, suite à l'obtention par le Comité aviseur du mandat de négocier avec le gouvernement du Québec le contenu d'une politique de reconnaissance et de financement de l'action communautaire autonome répondant aux priorités du mouvement, le *comité de négociation* était formé de cinq personnes. Mandaté par le Comité aviseur et faisant régulièrement rapport de ses travaux à ce dernier, le *comité de négociation* s'est réuni sur ses propres bases à cinq reprises et a rencontré les représentants du gouvernement à cinq reprises en février et mars 2001. Ces rencontres avaient pour objet de communiquer aux représentants du gouvernement les positions du Comité aviseur, l'appréciation de l'avancée des travaux et des écueils encore présents dans les documents de travail soumis au Comité aviseur. Le *comité ad hoc sur la défense collective de droits* a, pour sa part, tenu une rencontre pour alimenter la négociation.

### ***Comités de travail***

Les comités de travail se sont réunis tout au long de l'année à une fréquence variant selon les besoins des dossiers, associant les membres, de façon étroite, aux travaux du Comité aviseur.

• Le *comité sur le financement* a tenu deux rencontres dont la première, avec la direction du SACA, visait à faire le point sur le traitement des dossiers et les coupures survenues dans le cadre des programmes du Fonds d'aide. Une seconde rencontre a eu lieu en vue de préparer le Séminaire de travail des 14 et 15 novembre 2000 et a porté notamment sur une première évaluation globale des besoins de financement de base pour les organismes d'action communautaire autonome.

• Le *comité sur la reconnaissance* s'est réuni une fois en vue d'alimenter le Séminaire de travail des 14 et 15 novembre 2000. Ses travaux ont conduit, en collaboration avec le *comité sur la composition et la structuration*, à jeter les bases d'une réflexion sur les critères pouvant faire l'objet d'une définition opérationnelle des organismes d'action communautaire autonome.

• Le *comité sur la composition et la structuration* s'est réuni six fois au cours de l'année, dont une rencontre avec le *comité sur la reconnaissance* en prévision du Séminaire des 14 et 15 novembre 2000. Un *rapport d'étape* a été produit à l'automne, faisant le portrait de la composition actuelle du Comité aviseur.

w Un *comité d'adhésion* a été mis en place au printemps 2000 qui s'est réuni à quelques reprises pour assurer le traitement des demandes de rattachement au Comité aviseur.

• Le *comité de chercheuses et chercheurs* s'est réuni à deux reprises durant cette période. Ses travaux ont principalement consisté à soutenir le Comité aviseur dans l'analyse de la proposition de politique déposée en avril 2000 par le ministre de la Solidarité sociale. Par la suite, ce comité a produit un texte de libre opinion sur la critique de la proposition de politique d'action communautaire.

### ***Réunions de secteurs***

• Comme les années précédentes, les responsables de secteurs ont tenu tout au long de l'année des rencontres et des consultations. Tout en assurant la diffusion de l'information auprès de leurs membres, les responsables ont référé aux instances des regroupements qu'ils représentent pour alimenter les décisions du Comité aviseur.

### **3.2 ACTIVITÉS DE CONCERTATION ET DE MOBILISATION**

Dès le dépôt de la nouvelle proposition de politique gouvernementale en avril 2000, et en prévision de la tenue de la consultation publique présidée par Gérald Larose, le mouvement communautaire autonome a été invité à se concerter et à se mobiliser. Au printemps 2000, en plus d'appuyer le Comité aviseur dans sa *demande de report de la consultation publique à l'automne*, les organismes d'action communautaire autonome ont participé massivement aux rencontres tenues dans le cadre d'une tournée régionale d'information par le Comité aviseur sur le contenu de la proposition de politique. Diverses actions et outils de visibilité du mouvement ont alors été réalisés afin de sensibiliser la population et les acteurs socio-économiques aux enjeux encourus par l'action communautaire autonome face à la proposition de politique gouvernementale.

#### **w Consultation gouvernementale sur la proposition de politique**

Les organismes d'action communautaire autonome ont participé massivement aux audiences publiques de la consultation gouvernementale sur la proposition de politique « Le milieu communautaire, un acteur essentiel au développement du Québec » tenues à la fin de l'été 2000. En dépit de délais très serrés, de nombreux mémoires ont été acheminés au président de la consultation publique, Gérald Larose, qui ont témoigné d'une forte cohésion ainsi que d'une argumentation solide dans les critiques formulées à l'égard de la politique proposée.

#### **w Journées d'étude régionales intersectorielles**

En décembre 2000 et janvier 2001, des Journées d'étude régionales intersectorielles du mouvement communautaire autonome ont été tenues dans toutes les régions du Québec. La démarche proposée pour ces journées visait notamment à partager l'analyse du Comité aviseur du rapport de la consultation publique et à étudier l'évaluation globale des besoins de financement de base des organismes préparée par le Comité aviseur.

#### **w Envoi de lettres d'appui**

De nombreuses lettres d'appui aux positions du Comité aviseur ont également été envoyées par les organismes et les regroupements au ministre de la Solidarité sociale et aux divers représentants gouvernementaux dans le but de faire avancer les revendications du mouvement en vue de l'obtention d'une politique de reconnaissance et de financement de l'action communautaire autonome.

### **3.3 COMMUNICATIONS**

Le fonctionnement du Comité aviseur repose également sur un important plan de communication qui, en plus de permettre une constante circulation d'information auprès de ses membres, vise à sensibiliser la population en général aux enjeux auxquels doit faire face le mouvement communautaire autonome. Divers documents ont été produits et diffusés largement en cours d'année, soit par le biais du site Internet du Comité aviseur, soit dans les médias ou par d'autres moyens. *Quinze numéros* du bulletin *Nouvelles du ComAvis* ont ainsi été diffusés entre le début avril 2000 et la fin mars 2001.

## **w Publications**

Au printemps 2000, le Comité aviseur a produit un *Guide de réflexion sur la proposition de politique de reconnaissance et de soutien de l'action communautaire* visant à soutenir la démarche d'appropriation du contenu de la proposition de politique par l'ensemble des composantes du mouvement.

Un outil de promotion intitulé «*L'action communautaire autonome : pour le développement des solidarités sociales*» visant à informer et sensibiliser les différents acteurs sociaux au rôle et aux caractéristiques particulières du mouvement communautaire autonome a été produit et diffusé largement en mai 2000. Dans la même foulée, un *auto-collant* a été produit et mis à la disposition des regroupements et organismes d'action communautaire autonome.

En juillet 2000, le Comité aviseur a déposé son *Mémoire concernant la proposition de politique : « Le milieu communautaire, un acteur essentiel au développement du Québec »* au président de la consultation publique. Ce document a, par ailleurs, constitué un outil fort précieux pour les composantes du mouvement communautaire autonome lors de la rédaction de leurs propres mémoires. Un document intitulé *Éléments de bilan de la consultation gouvernementale sur la proposition de politique a également* été préparé à l'automne et diffusé sur le site Internet du Comité aviseur.

Un bulletin spécial d'information associé à différents documents de travail a été produit en décembre dans le cadre des *Journées d'étude régionales intersectorielles* du mouvement communautaire autonome tenues en décembre 2000 et janvier 2001 pour faire l'analyse du rapport de la consultation publique et des suites à y donner.

Un *Avis* présentant les bases des revendications et les attentes du mouvement communautaire autonome face à la politique gouvernementale ainsi que l'état d'appréciation fait par le Comité aviseur du dernier document de travail soumis à son examen a été acheminé au nouveau ministre de la Solidarité sociale, Jean Rochon, dès le début de son entrée en fonctions.

## **w Contacts avec les médias**

Chaque étape ayant ponctué la parution de la proposition de politique et la consultation gouvernementale a donné lieu à des contacts avec les médias, soit par l'envoi de communiqués ou, dans certains cas, par la tenue de conférences de presse. Un premier *communiqué sur les enjeux inquiétants soulevés par la proposition de politique* a été émis en juin. Il a été suivi le **24 août**, lors de l'ouverture de la consultation publique présidée par Gérald Larose, d'une *rencontre de presse*. Le texte de l'intervention prononcée par la présidente du Comité aviseur à cette occasion a par ailleurs fait l'objet d'une **parution dans la section libre-opinion** du *Devoir*. La participation du mouvement communautaire autonome aux audiences publiques a également bénéficié d'une bonne couverture médiatique. Une autre *conférence de presse a été tenue le 31 octobre* qui visait à réclamer la sortie du rapport de la consultation publique. Un *communiqué daté du 7 novembre* est par la suite venu souligner la sortie du rapport de Gérald Larose. D'autres communiqués ont été émis en cours d'année suivant les enjeux soulevés par l'évolution du dossier de la politique gouvernementale.

### **w Mise en ligne du site Internet**

Grâce à la collaboration d'étudiants adultes du Cégep Maisonneuve, la permanence du Comité aviseur a terminé au printemps 2000 la reconstruction du site Internet. Le site est devenu fonctionnel à compter de juin 2000 et a permis une meilleure diffusion de l'ensemble des documents produits par le Comité aviseur. On peut maintenant obtenir, en ligne, toutes les publications du Comité aviseur anciennes et récentes.

## **IV- CONCLUSION**

L'année 2000-2001 a donné lieu à une intensification marquée du rythme des rencontres et des travaux du Comité aviseur. Avec le dépôt, en avril 2000, de la proposition de politique gouvernementale : « Le milieu communautaire, un acteur essentiel au développement du Québec » et la tenue à la fin de l'été de la consultation publique présidée par Gérald Larose, le Comité aviseur a joué un rôle essentiel d'information, d'agent rassembleur et mobilisateur auprès des diverses composantes du mouvement communautaire autonome. De ses efforts, il est par ailleurs résulté une forte cohésion au sein du mouvement, tant dans les interventions faites dans le cadre des audiences publiques que dans les mémoires déposés au président de la consultation gouvernementale.

La sortie du rapport de la consultation gouvernementale sur la proposition de politique a également donné lieu à des travaux importants de la part des composantes du mouvement communautaire autonome. Encore une fois, le Comité aviseur a joué un important rôle de facilitateur dans la mise en commun des analyses du contenu du rapport et a permis d'identifier certaines pistes de réflexion en appui aux négociations en vue de l'obtention d'une politique de reconnaissance et de financement répondant aux attentes du mouvement communautaire autonome. La qualité des échanges tenus dans le cadre des journées d'étude régionales intersectorielles témoigne de l'importance des enjeux soulevés par cette priorité du mouvement.

Mais c'est sans doute en février et mars 2001 que le Comité aviseur a connu sa phase la plus intense de travaux. Avec la mise en place du comité de négociation et le début d'un processus de négociation avec le gouvernement, des rencontres du Comité aviseur ont eu lieu chaque semaine pendant près de deux mois. Cette intensification des rencontres et des travaux auxquels elles ont donné lieu a permis d'assurer un rôle accru au Comité aviseur face à l'élaboration du projet de politique gouvernementale.

Le Comité aviseur a encore gagné en visibilité cette année. La tenue de la consultation publique a non seulement suscité une participation massive des composantes du mouvement communautaire autonome, mais elle a également donné lieu à de nombreux appuis extérieurs aux positions de ce dernier. Cet événement a également attiré une importante couverture médiatique.

Si le mouvement communautaire autonome a encore une fois démontré sa cohésion dans la mise de l'avant de ses revendications pour l'élaboration d'une véritable politique de reconnaissance et de financement de l'action communautaire autonome, bien des défis restent à relever afin d'y parvenir. Il reste à espérer que les efforts fournis jusqu'à maintenant donneront lieu à de réelles avancées et à des réponses satisfaisantes aux attentes des organismes.

Le Comité aviseur tient à souligner la qualité exceptionnelle de la participation et de l'implication des personnes qui ont été associées à ses travaux durant la dernière année.